

Nos droits à la santé et à la protection sociale nous appartiennent

Les organisations présentes à la réunion du 20 mai sur le droit à la santé s'inquiètent de la situation faite au service public hospitalier corse. Engagements financiers de l'Etat insuffisants et prétextes à une remise en cause de l'offre de soin, pertes d'emplois, menaces sur les antennes SMUR... C'est l'ensemble du dispositif public hospitalier qui est agressé.

Pourtant les inégalités en matière de santé se sont accentuées : certains disposent de tous les moyens au-delà même de l'Assurance maladie de se financer les meilleurs soins ; d'autres, la majorité bénéficient de la réglementation en vigueur mais dépendent des fluctuations de cette dernière, telles les franchises médicales ; enfin les plus fragiles, les plus démunis de plus en plus nombreux, même si leur situation a pu s'améliorer avec l'introduction d'une CMU qui visait à resserrer les mailles d'un trop lâche filet, n'ont plus les moyens de se soigner et sont obligés d'y renoncer.

Aujourd'hui, l'accès aux soins pour tous et partout doit être défendu ; le soutien à l'hôpital public doit s'organiser ; la mobilisation pour le droit à la santé et à la protection sociale qui passe principalement par une politique ambitieuse de lutte contre toutes les inégalités face à la santé doit s'amplifier.

(motion validée par les organisations suivantes : STC, CGT santé, Secours populaire français et Ligue des Droits de l'Homme...)